

Prise en compte des risques en matière de durabilité

Conditions d'application

Ouest Croissance Gestion (dit « OCG ») a la volonté d'intégrer les risques de durabilité ainsi que la gestion des incidences négatives en matière de durabilité tout au long de son processus d'investissement, dès la phase d'étude d'opportunités, au cours de la période d'investissement et lors de la phase de cession, le cas échéant.

Dans une société et un environnement en constante évolution, marqués par de fortes incertitudes, OCG souhaite accompagner l'ensemble de ses participations dans leurs projets à court, moyen et long terme, ainsi que soutenir une création de valeur pérenne et respectueuse de notre société et de notre environnement.

Dans ce cadre, nous déploierons une approche d'amélioration ESG continue, portant en particulier sur l'accompagnement de nos participations et de leurs dirigeants.

A noter, la politique et gouvernance ESG de OCG ainsi que les processus associés sont en cours de structuration au niveau de l'entité. Les éléments mentionnés ci-dessous sont amenés à évoluer et à être précisés. OCG s'engage à mettre à jour ces éléments progressivement.

Cadre réglementaire

Cette déclaration est réalisée en conformité avec l'article 3 du Règlement UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit réglementation « Disclosure » ou « SFDR ») et vise à décrire comment les risques de durabilité sont intégrés dans les processus d'investissement de OCG.

L'objectif de la présente déclaration est de renforcer la transparence sur la manière dont les acteurs des marchés financiers intègrent les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans leurs processus de prise de décision d'investissement.

Au 31 décembre 2022, OCG conseille au travers d'un mandat de prestation de services contractualisé avec son unique véhicule d'investissement la SCR Ouest Croissance, un encours de 250 millions d'euros. Au 30 juin 2023, la situation de OCG est inchangée.

Risques de durabilité

Un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (comme indiqué dans la législation sectorielle, en particulier dans les directives 2009/65/CE, 2009/138/CE, 2011/61/UE, 2013/36/UE, 2014/65/UE, (UE) 2016/97 et (UE) 2016/2341, ou dans les actes délégués et les normes techniques de réglementation adoptés en vertu de ces actes).

Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme des investissements et sur la valorisation du portefeuille. Ils peuvent être traités selon les axes suivants :

- Environnement: questions relatives aux risques physiques et de transition du changement climatique, la réduction de la biodiversité, l'utilisation et la raréfaction des ressources (eau, matières premières, etc.)
- Social: questions relatives aux droits Humains, les conditions de travail, la diversité et l'inclusion, les relations avec les parties prenantes, etc.
- Gouvernance: questions relatives aux potentiels dysfonctionnements de l'ensemble des règles qui régissent la manière dont la société est contrôlée et dirigée; à une insuffisance de séparation des pouvoirs entre les organes décisionnels; à la concentration des responsabilités; au non-respect de l'éthique des affaires et de l'intégrité, etc.

Gouvernance ESG

Au 30 juin 2023, l'équipe ESG a la charge de la définition et de la mise en œuvre de la vision et de la stratégie ESG. Menée par la Responsable ESG et supervisée par le comité de pilotage de OCG, l'évolution et l'implémentation de cette stratégie est validée par le Directeur Général de la société.

La responsable ESG de OCG sera partie-prenante de l'ensemble des étapes du processus d'investissement, de la fiche *deal-flow (opportunités)*, au Comité équipe jusqu'au Comité d'investissement au cours duquel elle sera amenée à émettre un avis.

Cette organisation nous permettra d'ancrer les enjeux ESG tout au long de notre processus décisionnel d'investissement.

Processus d'investissement et gestion des risques de durabilité

Nous nous engageons à investir dans des activités conformes à notre stratégie d'investissement et respectueuses de nos valeurs.

Toute opportunité d'investissement étudiée par OCG fait l'objet d'une analyse extra-financière intégrant les risques spécifiques de durabilité (risques Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance).

En phase d'étude / d'analyse :

- Exclusion des secteurs non alignés avec les valeurs portées par OCG et les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de dommages environnementaux et/ou sociétaux
- Analyse de la performance de la société sur les enjeux ESG les plus matériels, au regard du modèle d'affaires de la société mais également des valeurs véhiculées par OCG

En période d'investissement

- Co définition d'une feuille de route ESG adaptée aux secteurs, ressources et spécificités des participations
- Suivi de la performance ESG des participations et du bon déploiement de leur feuille de route ESG

En phase de cession

- Mise à disposition d'éléments de valorisation des progrès réalisés, des projets en cours et opportunités à venir

La diversité sectorielle des entreprises accompagnées par OCG nécessite qu'elles répondent à leurs propres spécificités. Elles présentent un degré de maturité hétérogène quant à la gestion de leurs enjeux ESG. OCG s'engage à coconstruire avec ses participations et leurs dirigeants, un plan d'action pertinent, opérationnel et atteignable, permettant de les engager et de les accompagner positivement.

Afin de suivre l'évolution de nos participations sur chacun des axes ESG préalablement identifiés et la bonne implémentation du plan d'action, OCG s'engage à suivre périodiquement son avancée, notamment au travers d'un reporting annuel.